

du comté d'Yamaska la moitié de la paroisse de Saint-Michel. Je comprends que la droite a la force pour faire ces choses-là; mais, aux âmes magnanimes, on ne fera jamais croire que la force prime le droit. Je demande une modification au bill n° 2. La clause qui se lit comme suit:

La présente loi peut être citée sous le titre: Loi de la députation, 1933.

devrait se lire: Loi de la déportation de 1933.

M. POULIOT (texte): Très bien! très bien!

M. DUBOIS (texte): Je trouve excessivement déplorable de forcer les six paroisses du bas de mon comté, de même que la paroisse de Saint-Michel, à faire partie d'autres comtés aux prochaines élections, quand elles ont exprimé le désir formel de rester avec leurs "con-sœurs". Ce projet est un bill de peureux, un bill de mensonge et de félonie. On essaie, pour justifier l'expulsion de ces paroisses, de me faire croire et de faire croire à mes électeurs que c'est pour uniformiser le quotient de la représentation dans la province de Québec. Quelle supercherie! Je termine, monsieur le président, et, si vous me le permettez, je ferai un rapprochement. Le 5 septembre 1755, dans la petite église de Grand-Pré, plus de 400 Acadiens étaient réunis. A une table, au milieu de l'allée était assis Winslow chargé de donner lecture des ordres de Lawrence au petit groupement dépourvu de tout moyen de résistance. Un de mes ancêtres faisait partie du groupe. Ce soir-là, l'horloge sonnait la fin d'un siècle de tranquillité et de bonheur. Le lendemain matin, ces pauvres Acadiens regardaient une dernière fois leurs maisons et leurs fermes. On les expulsait. Et c'était un samedi, comme aujourd'hui! Je n'ai pas besoin de vous dire que l'histoire a marqué au fer rouge les auteurs de cette canaillerie de 1755.

M. SEGUIN (texte): Monsieur le président, avant que cette annexe du bill de redistribution concernant la province de Québec ne soit adoptée, vous me permettez, j'espère, d'ajouter un mot de protestation contre l'acte arbitraire de ce Gouvernement qui fait disparaître le comté de L'Assomption-Montcalm comme unité.

Le premier projet conçu par le parti conservateur, qui avait juré la disparition du comté de L'Assomption-Montcalm, fut d'abord de joindre Montcalm au comté de Joliette et L'Assomption au comté de Maisonneuve.

Ayant attiré l'attention de ces messieurs sur l'absurdité d'un tel projet, pourvoyant à unir un comté essentiellement rural à un comté de ville, l'on a cru bon de renoncer à ce premier projet ridicule et d'ajouter le comté de L'Assomption à celui de Terrebonne.

On a fait des concessions, il est vrai, en renonçant à cette deuxième alternative plus ou moins stupide et on a consenti à ne pas disjoindre le comté de L'Assomption-Montcalm, dont les intérêts particuliers demandent de rester unis, mais à prendre le comté entier de L'Assomption-Montcalm et à le joindre au comté de Joliette.

Cette combinaison, à certains points de vue, peut sembler logique et, des trois projets, dans l'intérêt particulier des électeurs du comté de L'Assomption-Montcalm, je crois qu'il est préférable qu'il en soit ainsi.

Mais je n'entends pas, par là, exonérer les maîtres de l'administration actuelle qui, usant de l'adage: "La force prime le droit" unissent deux divisions électorales dont les populations respectives étaient suffisantes pour assurer à chacune leur existence séparée, surtout lorsque l'on considère que messieurs les conservateurs créent, par le présent bill, une nouvelle division électorale, celle de Chapleau, qui aura au delà de 9,000 de moins de population que le comté de L'Assomption-Montcalm et au delà de 7,000 de population de moins que celui de Joliette, et lorsque ce même projet de loi pourvoit au maintien du comté d'Argenteuil comme unité avec une population de moins de 20,000.

Le Gouvernement actuel, constatant son impopularité par suite de la faillite entière de l'exécution de toutes ses promesses, veut essayer, par tous les moyens possibles et au prix de n'importe quelle injustice, de refaire ses positions. Laissez-moi vous dire, monsieur le président, que, malgré tous ses efforts, le parti conservateur a tellement trompé les électeurs que, quoi qu'il fasse, le prochain appel au peuple sera pour lui une défaite assurée, et n'en déplaît à mon honorable ami le Solliciteur général (M. Dupré) malgré ses efforts, et ceux des autres honorables ministres canadiens-français pour consolider leurs chances de succès, il pourrait bien se faire qu'encore une fois la province de Québec fasse bloc solide pour montrer qu'on ne la trompe pas en vain. D'ailleurs quand la province de Québec fait bloc solide c'est qu'elle a d'excellentes raisons pour ce faire.

Monsieur le président, si je suis tenu d'accepter les dispositions du présent projet de loi qui nous sont imposées, je dois vous répéter que c'est simplement parce que, de deux maux, il faut choisir le moindre. Mon honorable ami de Joliette (M. Ferland) et moi-même, nous ne pouvons manquer de ressentir l'injure qui est faite à chacune de nos divisions électorales en ne permettant pas qu'elles conservent leur identité respective malgré qu'elles en avaient toutes deux absolument le droit.

Voilà, monsieur le président, les quelques remarques que je désirais présenter avant l'a-